

2009/1047 - Rénovation des installations thermiques 2009 – Opération n° 60021768 - Autorisation de programme - Montant 2009 : 1 600 000 € TTC (Direction de la Construction) (BMO du 05/01/2009, p. 0022)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, comme le stipule ce rapport, depuis une vingtaine d'années, la Ville consacre un budget annuel pour la rénovation des installations thermiques et aérauliques de notre patrimoine. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce programme d'actions.

L'amélioration de tous ces équipements se fait sur un plan technologique en incluant du matériel plus performant en matière d'économie d'énergie et en abaissant aussi la pollution des rejets. Vous adaptez certainement toutes les nouvelles technologies : photovoltaïque, pompe à chaleur, double flux, etc..., mais nos bases de calculs sont peut-être insuffisantes puisqu'elles datent d'un diagnostic de 1990.

L'essentiel aujourd'hui serait de prendre en compte aussi toutes les modifications nécessaires pour un bon bilan thermique de l'enveloppe des bâtiments (isolation des combles, des murs, remplacement des fenêtres, etc...). Ces opérations sont longues et coûteuses et se réaliseront sur 10, 20 ou 30 ans.

C'est bien dès maintenant que nous devons engager l'avenir économique des générations futures, en limitant autant que faire ce peut, les pertes de calories. Tout comme l'étude de 1990 sert de guide, je souhaite que nous sollicitons une étude de programmation, elle-même toujours pas programmée. Le Grenelle de l'environnement nous l'impose. Si j'en juge les articles de Lyon Citoyen où il est dit que « l'avenir c'est maintenant », il faut d'urgence établir la liste de nos bâtiments à améliorer. Les chantiers de rénovation doivent être une priorité. Certes tout ne se fera pas dans cette mandature, mais gouverner, surtout pour un deuxième mandat, c'est prévoir...

M. LE MAIRE : Surtout si l'on veut en faire un troisième !

M. DAVID Jean-Jacques : Exactement ! Et enfin, je fais confiance à vos services pour faire les demandes de subventions auxquelles nous aurions droit. Lorsque vous connaîtrez le montant de ces participations, je vous remercie de nous faire connaître les économies réalisées sur ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Je vais vous présenter l'intervention de Mme Roy, cette dernière étant malade.

Ce dossier concerne la rénovation d'installation thermique d'une quinzaine de bâtiments publics comme on l'a souligné tout à l'heure. Nous avons bien noté que depuis 1990, de nombreux équipements ont été améliorés, ce qui a eu pour conséquence une baisse sensible des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration du confort et des économies d'énergie.

Cependant, nous devons garder à l'esprit que l'Europe s'est engagée, d'ici 2020, à une baisse de 20 % des gaz à effet de serre, à une baisse de 20 % de la consommation en énergie primaire, et je dis bien primaire, et nous aurons recours, bien sûr, à 20 % d'énergies renouvelables dans le mixe énergétique. La France, quant à elle, s'est fixée comme objectif la réduction par 4 d'ici 2050 de sa consommation d'énergie.

Le secteur des bâtiments est, avec les transports et l'industrie, un grand pourvoyeur de gaz à effet de serre qui fait partie des secteurs les plus énergivores. C'est aussi un domaine emblématique de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est le seul secteur dans lequel, sans changer radicalement le mode de vie, on peut réduire de façon significative les émissions par une meilleure isolation, une meilleure utilisation de l'énergie, une amélioration des performances des bâtiments, ainsi qu'un transfert des énergies traditionnelles vers des énergies renouvelables.

C'est pourquoi l'optimisation des installations existantes nous semble nécessaire mais encore insuffisante. Bien sûr, une chaudière en fin de vie peut consommer deux fois plus qu'une chaudière neuve, et dans le même temps, un bâtiment ancien, non isolé, consommera plus d'énergie qu'un bâtiment neuf. Des doubles, voire des triples vitrages, permettraient une économie conséquente.

La gestion automatique du chauffage avec baisse la nuit ou le week-end, est une avancée. Il faudrait l'accompagner de nouvelles habitudes, voire d'une formation à réactiver. Combien d'ordinateurs en veille, de fenêtres ouvertes avec le chauffage, ou bien des habitudes vestimentaires sont mal adaptées.

En matière de rénovation, il y a deux écoles :

- celle qui remplace l'installation devenue vétuste, sans toucher à l'enveloppe du bâtiment, cela permet d'intervenir sur un plus grand nombre de bâtiments ;

- et celle qui prend en compte tout à la fois la performance du bâtiment, les équipements, les habitudes des utilisateurs et les énergies utilisées.

Je pense que la Ville de Lyon aurait beaucoup à gagner à cette deuxième solution. La Ville de Lyon doit fixer des performances à atteindre à un haut niveau, car le coût de l'énergie augmente, il coûtera aussi cher

de faire le travail une deuxième fois, si la rénovation thermique n'atteint pas une performance élevée. L'isolation du bâtiment est le principal levier sur lequel agir, il est à noter que l'on diminue alors considérablement les frais de fonctionnement. Le retour sur investissement est rapide et durable.

Le rapport que nous votons aujourd'hui nous permet de faire un pas vers ces économies d'énergie. Le Groupe Les Verts soutient évidemment cette démarche, tout en souhaitant que la Ville fasse œuvre d'exemplarité, d'innovation, d'audace dans ce domaine.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)